

# Rapport d'activité 2020-2021





Le rapport d'activité signe toujours la fin de la saison de chasse. Cette saison 2020/2021 fut perturbée par la pandémie de Covid-19 mais les chasseurs ont fait preuve de leur grande faculté d'adaptation pour que la chasse reste notre bien commun.

Ce rapport présente les travaux de votre Fédération, de son Conseil d'Administration et de son Personnel. Il participe également à la mise en valeur de l'ensemble des chasseurs du département et de leurs représentants bénévoles. Une manière de rendre hommage à tous ceux qui œuvrent, sans relâche, à l'aménagement et à l'entretien du territoire ainsi qu'à la pratique d'une chasse populaire vécue en toute sécurité.

En vous invitant à prendre, encore et toujours, soin de vous et de vos proches et en vous demandant de rester unis et solidaires, je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Bernard PORTET  
Président de la FDC31

|   |    |
|---|----|
| <b>L'année 2020-2021 en images</b> .....                | 4  |
| <b>Vie fédérale</b>                                     |    |
| Partenaires et Conventions .....                        | 8  |
| Partenariat FRCO .....                                  | 9  |
| <b>Service Adhérents</b>                                |    |
| Espace adhérents .....                                  | 12 |
| Règlementaire / ESOD .....                              | 14 |
| <b>Service Formations</b> .....                         | 16 |
| <b>Service Suivi Faune sauvage</b>                      |    |
| Migrateurs : Palombes /Bécasses .....                   | 19 |
| Lièvre .....  | 21 |
| Perdrix rouge /Faisan /GIC Petit gibier .....           | 22 |
| Chevreuil .....   | 24 |
| Cerf .....  | 26 |
| Sanglier / Points noirs .....                           | 28 |
| Isard .....   | 30 |
| Galliformes de montagne .....                           | 31 |
| Registre de battue .....                                | 32 |
| <b>Service Dégâts de gibier</b> .....                   | 33 |
| <b>Service Environnement</b>                            |    |
| CIFF .....  | 35 |
| Corribior/Agrifaune /Mileoc .....                       | 36 |
| Via fauna .....   | 38 |
| Friches urbaines .....                                  | 40 |
| <b>Suivi Sanitaire</b> .....                            | 41 |
| <b>Service Communication</b> .....                      | 42 |
| <b>Service Guichet Unique</b> .....                     | 43 |
| <b>Les élus de la FDC31/ Le personnel fédéral</b> ..... | 44 |

## Rétrospective de l'actualité pendant l'année cynégétique

### Le nouveau SDGC s'applique

L'année 2020 a été marquée par la validation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique applicable de 2020 à 2026.

Véritable outil présentant la politique fédérale départementale, le SDGC décrit l'ensemble des actions et des mesures mises en place par la Fédération en faveur de la chasse, des chasseurs, des espèces et des habitats.

Plusieurs évolutions règlementaires majeures ont été mises en place dès cette saison cynégétique.



### Être vu en battue

**Port obligatoire du gilet et du couvre-chef orange fluorescent pour la chasse en battue.**

La sécurité des chasses en battue est la priorité de la FDC31.

Cette mesure a été plébiscitée par les chasseurs lors de la consultation en ligne.

### Allongement de la période de chasse à l'isard.

Dorénavant la date de fermeture de la chasse à l'isard correspond à la date de fermeture générale. Cette demande avait été formulée par les chasseurs.





## Chasser le sanglier jusqu'au 31 mars

Afin de limiter les dégâts aux cultures, les chasseurs sont autorisés à chasser le sanglier en battue jusqu'au 31 mars.

En 2020, cette disposition est tombée en plein confinement, limitant son utilisation. En 2021, elle semble avoir été plus utilisée pour gérer des problèmes ponctuels, empêchant ainsi la mise en place de destruction administrative.

## Chasse en réserve 3 fois par mois

Le nouveau SDGC permet aux chasseurs d'intervenir dans la réserve 3 fois par mois pour chasser en battue le Cerf, le Chevreuil ou le Sanglier.

Les démarches administratives sont allégées.



## Les PMA évoluent

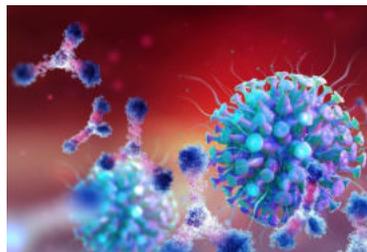
La caille est maintenant soumise à un prélèvement maximum autorisé de 5 oiseaux par jour et de 45 par saison, dont le suivi s'effectue par le carnet de prélèvement petit gibier 31.

Le PMA bécasse évolue avec une limitation de 6 oiseaux par semaine, complétant la limite de 3/jour et 30/an.

## La COVID-19 s'est invitée dans le paysage cynégétique

L'année 2020 restera marquée par la pandémie liée à la Covid-19.

Cette année particulière a contraint la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne à s'adapter au fur et à mesure des annonces gouvernementales.



## Les grandes phases d'adaptation

- ◆ Le 17 mars 2020 le confinement général est établi, la Fédération ferme ses bureaux pour un mois, le personnel est mis au chômage partiel.
- ◆ Les chasses collectives sont interdites.
- ◆ Le 20 avril, la FDC31 rouvre son standard téléphonique, les expertises dégâts reprennent dans le respect des règles sanitaires en vigueur.
- ◆ L'AG de la Fédération est annulée, un Conseil d'Administration supplétif permet de valider les résolutions essentielles à l'ouverture de la saison 2020-2021.
- ◆ Il est préconisé aux Acca et Société de chasse d'annuler leur AG et de prendre les décisions impérieuses lors d'un CA. Les nouveaux statuts et RIC seront votés en 2021.
- ◆ Les formations techniques (venaison, chef de battue) sont reportées .
- ◆ Les formations permis de chasser sont assurées après aménagement des groupes et en respectant les gestes barrières.
- ◆ Les réunions de Pays se font à l'automne avant le 2ème confinement et en respectant les mesures sanitaires.
- ◆ Le 30 octobre la chasse est fermée, c'est le 2ème confinement. Le 6 novembre, le Président de la FDC31 obtient des dérogations pour chasser le gibier susceptible d'occasionner des dégâts pendant ce 2ème confinement. Cette dérogation restera valable pour le couvre feu de décembre/ janvier.
- ◆ Le 28 novembre, la chasse peut se pratiquer dans un rayon de 20 km pendant 3 h.
- ◆ Le 20 décembre instauration du couvre-feu de 20h à 6h.
- ◆ A partir du 16 janvier, le couvre-feu est avancé à 18h, il est prolongé pour plusieurs mois.



## Mares, une belle opération

C'était au tour du GIC Hers Ariège de restaurer des mares sur son territoire.

65 mares ont été recensées sur 5 communes, 19 ont pu être restaurées à l'automne 2020.

Les espèces qui viennent s'abreuver témoignent que ces mares sont de véritables havres de biodiversité !

## Les sangliers équipés de GPS

L'opération équipement de sangliers en zone urbaine et péri-urbaine de Toulouse s'est poursuivie durant toute l'année 2020 et début 2021. Le suivi d'environ 10 sangliers équipés permet d'identifier les zones de remise et les voies utilisées par les sangliers pour s'y rendre (voir le lien sur le site internet de la FDC31).



## Délocalisation de lapins

Capturer des lapins en zone commerciale péri-urbaine où ils sont indésirables et les réhabiliter en campagne ... voici une belle opération technique qui satisfait tout le monde !  
Ceux-ci ont migré du sud de Toulouse vers un GIC où une garenne aménagée par les chasseurs les attendait.



## La neige était en plaine

Cet hiver, pas de ski et pas de chasse non plus pour le petit gibier sur les territoires recouverts de neige.

Une fois n'est pas coutume, la plaine haut-garonnaise s'est recouverte de son manteau blanc durant plusieurs jours.



## 160 kg, une belle bête !

A Coueilles, un sanglier de 160 kg a été prélevé lors d'une battue en novembre dernier. Un record dans notre département !





## La Fédération des chasseurs de la Haute Garonne travaille en relation avec de nombreuses structures et partenaires.

- ◆ Des conventions sont signées avec le **Conseil Départemental 31** pour la gestion de la forêt de Buzet sur Tarn, ou encore le partage de compétences sur la gestion des habitats.
- ◆ Avec **l'OFB et la DREAL**, la convention de mise à disposition d'un technicien à l'équipe ours permet de veiller au respect de la charte relative à la pratique de la chasse tout en prenant en compte la présence de l'ours.
- ◆ Des relations de coopération transpyrénéenne en matière de faune sauvage font l'objet d'une convention de suivi avec le **Val d'Aran**.
- ◆ Avec **Réseau 31**, la convention existante a été complétée en 2021 pour définir les rôles et affiner les interventions de chaque partie.
- ◆ Des liens sont entretenus avec la **Chambre d'Agriculture 31**, grâce aux formations des agriculteurs au permis de chasser et au piégeage.

La Chambre d'Agriculture est aussi un partenaire technique sur la gestion de l'interculture.

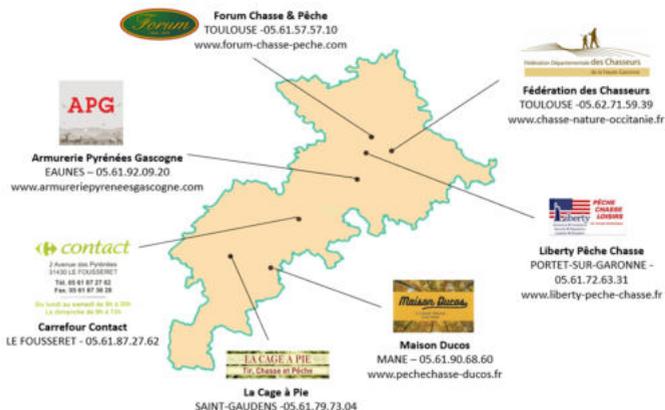
- ◆ Une convention de partenariat sur les documents d'urbanisme est active avec la **Fédération de Pêche** depuis 2015.

Il existe aussi des partenariats avec Arbres et Paysages d'Autain, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la FRCO, le Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée... sur différents projets relatifs à la faune sauvage ou à la gestion des habitats.



## Partenaires de la collecte de cartouches en 2019-2020

Les Fédérations départementales ont des missions similaires qui peuvent être coordonnées et mutualisées. Les compétences du pôle d'ingénierie de la FRC Occitanie permettent cette mutualisation autour de projets territoriaux, et l'obtention des financements régionaux, nationaux ou européens pour les réaliser.



### Ramassage des cartouches

Le projet de récupération des cartouches initié par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie mobilise un grand nombre de chasseurs chaque année.

Durant la saison 2019-2020, **plus de 13 tonnes de cartouches** ont été recyclées en région (sur les 8 départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées) dont 3 tonnes en Haute-Garonne.

*Une entreprise aveyronnaise recycle les cartouches.*



### Communication :

La Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie est porteuse de projets sur la communication à destination du grand public.

En plus d'être coordinatrice de l'évolution du site internet, elle relaie nos actualités départementales via les réseaux sociaux (Facebook ) et propose des vidéos



sur sa chaîne Youtube.

### Naturo'BUS

La Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie met une remorque pédagogique à disposition de la Fédération de la Haute-Garonne.

L'épisode sanitaire a contraint l'ensemble des manifestations cynégétiques à l'annulation.

Nous espérons pouvoir réutiliser ce dispositif très rapidement et revenir au contact du public.



## L'Eco-contribution comment ça marche ?

La dernière loi chasse de 2019 a eu des impacts sur nos structures mais aussi sur les sommes dédiées à l'activité chasse. Ainsi, la redistribution des fonds d'État en direction des Fédérations des Chasseurs a pour objectif la préservation et l'amélioration de la biodiversité. Afin d'y répondre, le fond est abondé par les Fédérations Départementales des Chasseurs à hauteur de 5 € par validation annuelle, puis complété de 10 € par l'État sur le même critère.

Cette enveloppe nationale, directement dépendante du nombre de validations annuelles, est répartie par région administrative. Pour l'Occitanie, c'est donc 1,3 M € à transformer en projets environnementaux et d'amélioration des connaissances de la faune sauvage.

Le partenariat de la Fédération départementale 31 avec la Fédération Régionale des Chasseurs

d'Occitanie se symbolise par la création de plusieurs projets dont la FDC31 est animatrice ou porteuse. Des projets sur l'amélioration des habitats : la gestion de l'interculture en faveur de la petite faune de plaine ou l'amélioration de la connaissance des corridors écologiques auprès des Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux, ont vu le jour grâce à ce dispositif financier. En ce qui concerne les connaissances de la faune sauvage, les programmes de suivi par GPS des espèces sangliers, perdrix rouge et perdrix grise des Pyrénées, sont mis en place.

Cette nouvelle démarche met en valeur l'implication des FDC et FRC dans la préservation de la biodiversité. L'ensemble de ces projets se fait avec le soutien des adhérents territoriaux et des chasseurs.



## Collecte participative des données de collisions

Les routes, les voies ferrées et les canaux empêchent les déplacements de la faune sauvage et sont responsables d'une importante mortalité d'animaux. Avec ses partenaires départementaux, la FRCO cherche à identifier les secteurs les plus sensibles afin d'apporter des solutions adaptées (clôtures, effarouchement, signalisation).

Dans le cadre du projet Via Fauna, le réseau des chasseurs sera la première chaîne d'observateurs de la mortalité routière en Occitanie. Pour faciliter le recueil des observations d'animaux morts au bord des routes, un nouvel outil vient d'être mis en place.

Vous pouvez contribuer, simplement à partir de votre téléphone.

◆ Pour les utilisateurs de smartphones et tablettes Android : installez l'application **ODK Collect** sur votre appareil. Depuis la fonction paramètres, sélectionnez « Configurer par code QR ». Il ne vous reste plus qu'à flasher le flash-code ci-dessous pour télécharger le formulaire de suivi participatif.

Les réponses finalisées s'envoieront dès que votre appareil sera connecté à Internet.



◆ Pour ceux qui ont des iPhone voir la démarche sur le site de la FRCO.

## Service adhérents



L'espace adhérent est accessible depuis notre site internet. C'est un outil spécifique destiné à mieux communiquer avec les adhérents territoriaux sur les plans de chasse, les dégâts, les circulaires ...

Saisie des Plans de  
chasse en ligne

Vote de l'AG de la  
FDC31 en ligne

Consultation des  
dossiers de dégâts

Mise à disposition des  
documents administratifs

Saisie des prélève-  
ments grand gibier

**Suivez l'évolution de vos Plans de chasse**

En choisissant **Plan de chasse / Graphiques**, vous trouverez l'historique et la répartition des réalisations par espèce, sur votre territoire, votre massif et sur l'ensemble du département.

**Consultez les dossiers de dégâts en cours et l'historique**

En choisissant **Dégâts / Dossier** vous obtenez la liste des **dossiers de dégâts** par demandeur, en surface et en valeur, sur votre territoire.

En choisissant **Dégâts / graphiques** vous obtenez la **courbe d'évolution** sur 5 ans des dossiers de dégâts en surface et en nombre pour votre territoire, votre massif, et le département.

**Consultez les documents administratifs de votre territoire**

En choisissant **Territoire / Documents**, vous obtenez les **documents de votre territoire** : arrêté d'agrément, compte-rendu d'AG, facture plan de chasse...

En choisissant **Circulaires / Documents AG / Flash info**, ou modèles documents, retrouvez les **documents du gestionnaire** et AG, faits de pièges, planning des formations, flash info, enquête sanglier ...

### Prêt de matériel

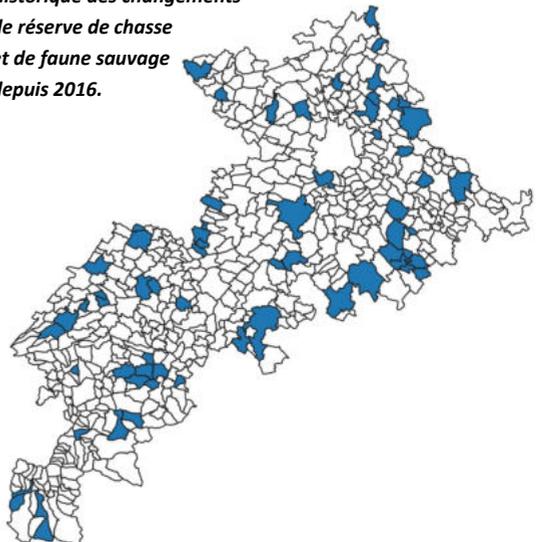
Cette année 2020 beaucoup de forums d'associations et d'animations de villages ont été annulés du fait de la pandémie. La FDC espère pouvoir prêter du matériel d'exposition : animaux, plaquettes, affiches, déroulants ... très bientôt.

Le service cartographie de la Fédération vous aide dans votre projet de **changement de Réserve de Chasse et de Faune sauvage**.

En 2020, 5 dossiers ont été déposés auprès de l'administration.

**Date limite des demandes : janvier pour une mise en place dès la saison suivante.**

*Historique des changements de réserve de chasse et de faune sauvage depuis 2016.*



0 10 20 km

FDC 31 mars 2021

## Procédure pour le traitement de votre Assemblée Générale

**Sous réserve que la réglementation relative à l'épidémie de coronavirus vous permette d'effectuer votre assemblée générale**, vous pourrez nous transmettre par courrier ou par courriel votre dossier modificatif qui devra comporter les documents suivants.

Par le décret du 23 décembre 2019, en particulier en matière de gestion des ACCA/AICAF/AICA, la **FDC 31 est désormais en charge de la validation de vos modifications de statuts, du règlement intérieur et de chasse.**

Pour vous permettre la déclaration de vos modifications, vous pourrez nous transmettre votre dossier qui devra comporter les documents suivants :

- ◆ Les comptes-rendus d'assemblées générales accompagnés des copies des convocations et des feuilles d'émargements (modèles FDC 31)
- ◆ Statuts modifiés (modèle FDC 31)
- ◆ Règlement intérieur et de chasse modifiés (modèle FDC31)
- ◆ Cerfa déclaratif des dirigeants élus en 2021 (conseil d'administration et bureau)
- ◆ Fiche adhérent FDC 31 (coordonnées des dirigeants et désignation du contact internet)

Nous transmettrons votre dossier à la sous-préfecture pour procéder à l'enregistrement des dirigeants et à la modification de vos statuts. Un récépissé de réception vous sera transmis.

Après vérification de vos nouveaux statuts, du règlement intérieur et du règlement de chasse nous vous transmettrons un document approuvant vos modifications.

Le « kit AG 2021 » a été envoyé par email à toutes les ACCA/AICAF/AICA du département.

Ce dossier sera également accessible depuis le site internet via votre « espace adhérent »

Espace adhérent territoire



## La liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD)



Les espèces telles que belette, fouine, martre, putois, renard, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, geai des chênes et étourneau sansonnet sont des espèces dont la destruction n'est possible que si un **arrêté ministériel** l'autorise.

Pour permettre leur régulation par piégeage ou par destruction à tir, la FDC 31 et l'association des piégeurs agréés de la Haute-Garonne (ADPA 31) se sont investies pour faire valoir la nécessité de régulation de certaines de ces espèces dans le département. Un dossier a été présenté au Préfet de la Haute-Garonne qui l'a soumis aux instances nationales.

Voici les espèces classées ESOD sur le département de la Haute-Garonne :

**Espèces invasives** : ragondin, rat musqué, vison d'Amérique, chien viverrin, raton laveur et bernache du Canada.

**Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts** :

**gâts** : renard, fouine, martre (uniquement communes de montagne), corneille, pie bavarde, lapin de garenne (dans certaines communes ou lieux de communes) et pigeon ramier du 1er avril au 30 juin dans certaines parties du département et sous conditions.

Toutes les informations réglementaires sur la liste des espèces ESOD et moyens de régulation sont accessibles sur internet :

<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/haute-garonne/reglementation-generale/les-nuisibles.php>

### Bilan des déclarations traitées

Sur la saison 2019-2020, la Fédération a traité 220 demandes de destructions à tir (renard-corneille-pie) qui ont fait l'objet d'une autorisation préfectorale.

Ces démarches complètent les 350 demandes directes d'agriculteurs pour la destruction à tir du pigeon ramier au printemps 2020.

## Service Formation





## 85,4% de réussite à l'examen du permis de chasser pour la Haute-Garonne.

C'est le taux très encourageant obtenu pour l'année 2020 par les candidats.

Malgré la pandémie, 4 sessions de formation du permis de chasser ont été assurées durant cette année.

Les sessions ont été divisées et organisées différemment pour assurer aux candidats les meilleures conditions sanitaires possibles.

503 candidats étaient inscrits, parmi eux, 426 (14% de moins que l'an passé) ont passé le permis et 364 ont obtenu l'examen.

Bravo à tous pour les efforts d'adaptation déployés tout au long de cette année particulière.

### 7% de chasseresses

Notons qu'en 2020, 26 chasseresses ont été reçues à l'examen du permis de chasser, soit 7 % des nouveaux chasseurs.



### 34 agriculteurs formés

Dans le cadre du programme de formation Vivea de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, des formations au permis de chasser et au piégeage sont proposées aux agriculteurs du département.

La FDC31 a formé 34 exploitants au permis de chasser en 2020 et 25 ont été reçus à l'examen.



### Chasse accompagnée

21 candidats ont suivi cet apprentissage pour se familiariser à la pratique de la chasse avec un parrain, dès l'âge de 15 ans.

### Chasse à l'arc

66 personnes ont choisi de suivre la formation chasse à l'arc au cours des 3 sessions de l'année 2020. Cette pratique connaît un vif succès.

### Garde Chasse particulier

En 2020, il n'a pas été possible d'assurer la formation Garde Chasse particulier dans de bonnes conditions sanitaires.

Les candidats seront reconvoqués en 2021.

### Piégeage

Tous ceux qui souhaitent piéger doivent suivre une formation théorique et pratique pour obtenir un agrément.

En 2020, 2 sessions ont pu être assurées, 38 candidats sont devenus piégeurs.

### Chef de battue

En 2020, 4 sessions de formation initiale ont été organisées pour former 106 chasseurs proposés par leur président d'ACCA.

3 sessions de remise à niveau pour «réactualiser les connaissances» ont permis à 60 anciens chefs de battue de renouveler leur agrément.

A partir de 2021, anciens et nouveaux chef de battue seront réunis pour suivre une formation commune.



### Hygiène de la venaison

Une session a permis à 16 participants de se former aux bonnes pratiques de l'hygiène de la venaison.

## Service suivi Faune Sauvage





En Haute-Garonne pendant 1 mois et demi, 30 paloumayres complètent leur carnet d'observation du haut de leurs palombières. Ces informations permettent de décrire le déroulement de la migration de l'oiseau bleu. Cette année 15 carnets ont été retournés.

La saison 2020 a été perturbée par la crise COVID : déplacements limités et surtout confinement total début novembre interrompant pendant une semaine toute activité chasse.

La négociation entre la FDC31 et la Préfecture a permis de rouvrir le 7 novembre, mais de par le manque de données pendant cette semaine, il reste difficile de qualifier la migration en comparaison du suivi aux cols effectué par le GIFS (voir ci-contre).

En analysant les données de notre réseau dé-

partemental, nous constatons 3 pics de migration courant octobre : les 18 - 25, 29 et 30 octobre. 33% de la migration s'est faite sur ces 4 journées.

Les chiffres confirment une année moyenne avec 5.99 vols vus par jour et par poste. Par contre le nombre moyen de palombes vues par poste (80) est trois fois plus faible que l'an dernier. Serait-ce la conséquence de l'absence de données sur la meilleure semaine de migration, ou une taille des vols plus réduite ?

## Cols basques : 2 millions en 3 jours

En France, c'est sur le littoral atlantique que le flux migratoire est le plus dense. C'est pour cette raison que le GIFS (Organisme national de suivi des palombes) procède à des comptages sur les cols basques à l'automne de chaque année.

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas ! En 2020, le seuil de 2 millions d'oiseaux migrateurs recensés au passage des Pyrénées a été franchi en seulement 3 jours (29/10—30/10 et le 05/11). Cette intensité de migration n'a été constatée que 5 fois en 20 ans.





## CHASSADAPT : déclarez en toute simplicité !

Depuis la saison 2019-2020, les chasseurs peuvent déclarer leurs prélèvements Bécasse sur ChassAdapt. C'est une application qui s'utilise sur le téléphone et évite l'utilisation du carnet papier et des bracelets de marquage. Cette année, **plus de 20% des bécassiers** ont fait le choix de cette démarche écoresponsable.

Sur la saison 2020-2021: 4814 carnets bécasse papier ont été distribués, et 1282 ont été demandés via ChassAdapt (2 fois plus que l'an dernier).

Sur un échantillon de 695 carnets saisis (au 24-03-2021), 237 bécassiers ont prélevé au moins 1 oiseau soit 34 % des détenteurs de carnet.

Pour ces 237 chasseurs, le prélèvement moyen pour la saison 20/21 est de 5.33 bécasses.

Cette répartition moyenne des prélèvements est variable selon les chasseurs :

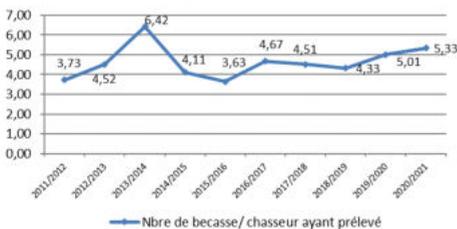
- 60 % des chasseurs ont prélevé moins de 5 bécasses (55% l'an passé)
- 32 % en ont prélevé de 5 à 15 (36% en 2019)
- et 7 % plus de 15 oiseaux (9 % l'an passé).

Au vu de cette répartition, nous constatons que sur la saison 2020-2021 le nombre de bécassiers ayant prélevé moins de 15 oiseaux est en augmentation. La part des bécassiers prélevant plus de 15 oiseaux diminue sensiblement.

L'analyse de la périodicité des prélèvements montre qu'ils sont plus nombreux les 3 premières semaines de décembre.

Le graphique ci-contre indique que le prélèvement moyen par chasseur ayant prélevé est en progression, malgré la suspension de la chasse au mois de novembre en raison du Covid-19.

**Nbre de bécasse/chasseur ayant prélevé**





Le lièvre présent dans tout le département fait l'objet d'un suivi par comptage de nuit au phare durant l'hiver.

Suite à la diminution de 2012, la valeur de l'IK s'est stabilisée aux environs de 1 pendant 7 ans. Après une jolie remontée de l'indice l'an dernier, celle-ci se confirme cette année à 1,1 animal vu au km, de moyenne départementale.

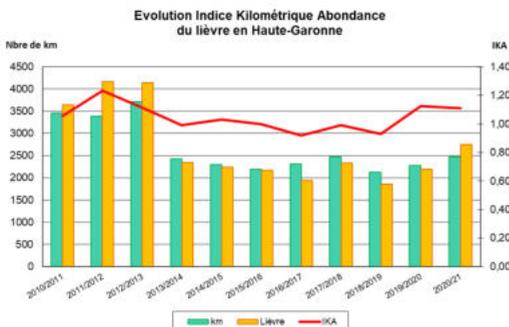
Cet hiver deux types d'évolutions sont constatées :

- ◆ les pays qui ont un IK en **augmentation** : le pays du Volvestre repasse au dessus de 1 avec un indice à 1.13 (contre 0.89 l'an der-

nier), et le pays Lauragais passe de 1.67 à 1.87. Le pays Pyrénées Centrales revient à son niveau de 2018-19 avec un indice à 0.24.



- ◆ les pays **stables** : les Coteaux du Gers et de Gascogne voient leur indice se stabiliser à 0.91 pour 1.03 l'an dernier. Il en est de même pour le pays toulousain qui passe de 0.91 à 0.79



## 71 Comptages

Cet hiver 71 sorties nocturnes ont permis aux techniciens de la FDC31 accompagnés des chasseurs, de prospecter 124 communes.

55 autres ACCA ont été explorées par les chasseurs seuls, autorisés par une convention signée avec la Fédération (avec ou sans prêt de matériel).

Ainsi les ACCA apportent des données de suivi qui complètent celles du réseau de circuits historiques suivis par la FDC.



## Pas de comptages en 2020

La méthode de comptage "au chant" dite "**magnéto**", effectuée par les chasseurs en collaboration avec la FDC31, est appliquée sur 22 circuits répartis dans les GIC conventionnés Gestion Durable de la perdrix rouge.

Après avoir été testée plusieurs années, elle donne une meilleure corrélation entre les chiffres obtenus et le "ressenti terrain".

Les résultats sont consolidés par les comptages d'été.

**La crise sanitaire de l'année 2020 n'a pas permis d'effectuer les comptages au printemps.**

Souhaitons que les populations aient su profiter de cette nouvelle quiétude et que les prochains comptages confirmeront les bonnes tendances constatées l'an dernier.



## Pas de comptages en 2020

Pendant la période de reproduction, les coqs faisans chantent, ce qui permet de les dénombrier.

Dans les 3 GIC conventionnés, 100 points d'écoute sont localisés sur les territoires de ces GIC.

Habituellement les opérations réalisées en mars-avril, permettent de mesurer l'efficacité du repeuplement et de la gestion pratiquée par les chasseurs.

**En 2020, les restrictions sanitaires n'ont pas permis aux techniciens FDC et aux chasseurs d'effectuer ces comptages.**

Toutefois nous avons constaté que l'évolution des populations est similaire à tous les GIC : après une forte augmentation des effectifs les années suivant la création du GIC, une stabilisation s'installe. Nous espérons que l'année 2021 confirmera cette règle.

## 8 Groupements d'Intérêt Cynégétique petit gibier

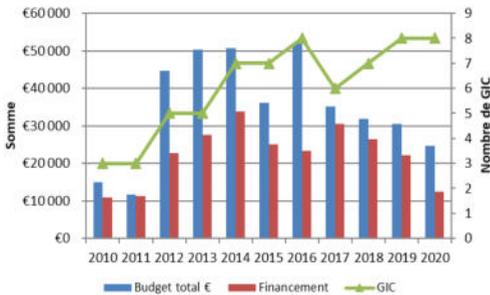
pour une gestion durable de la chasse du petit gibier.

**Un Groupement d'Intérêt Cynégétique** est un outil qui permet de regrouper plusieurs détenteurs de droit de chasse pour favoriser la gestion durable des espèces de Petit Gibier.

Cette démarche se fait à l'initiative des chasseurs, qui souhaitent installer une souche naturelle ou améliorer les densités existantes. Il est nécessaire de travailler simultanément sur le suivi des espèces, la gestion de la chasse et l'aménagement des milieux.

Le rôle de la FDC dans ces GIC, est d'apporter un soutien technique et financier.

Le Conseil d'Administration de la FDC adopte annuellement un budget par GIC dont le montant est adapté à la surface du territoire et aux aménagements prévus dans leur Plan d'actions. L'enveloppe globale était de 21 200 € sur la saison 2020-2021.



Depuis 2007, où le suivi de GIC a été mis en place, l'enveloppe fédérale consacrée à ces aides (hors Jachères Faune Sauvage) est de 274 000 €.

Au fil du temps, le nombre de GIC a progressé. Toutes les espèces de petit gibier locales sont concernées dans cette gestion : lièvre, perdrix rouge, faisán et lapin.

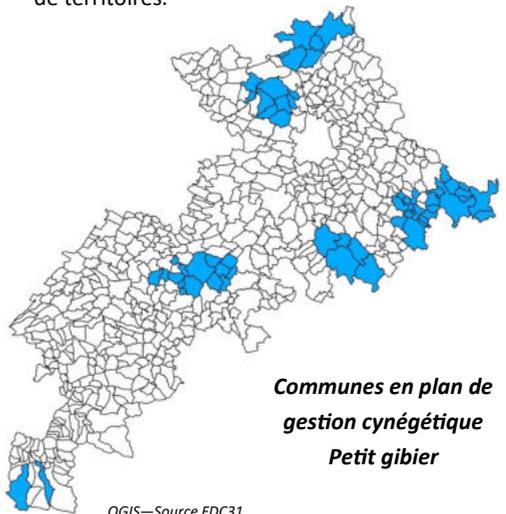
Les deux espèces les plus prisées sont le faisán

et le perdreau rouge.

Il est intéressant de souligner la volonté de réintroduire le lapin de garenne dans des secteurs de montagne.

De même plus au nord, du côté de Bax, un nouveau GIC lapin est en cours de création, il se nomme le Camedon.

La carte ci-dessous localise les secteurs en GIC. La FDC31 souhaite que les expériences des territoires bénéfiques au petit gibier, puisse faire des émules auprès d'autres gestionnaires de territoires.



**Communes en plan de gestion cynégétique  
Petit gibier**

QGIS—Source FDC31



Aujourd'hui présent sur la totalité du département, le chevreuil connaît encore une progression importante de ses effectifs.

Pour mieux gérer les prélèvements, les gestionnaires ont développé la chasse estivale, appelée communément "tir d'été".

Ce mode de chasse à l'approche rassemble beaucoup d'adeptes de différents âges, de différentes régions voire de pays voisins.

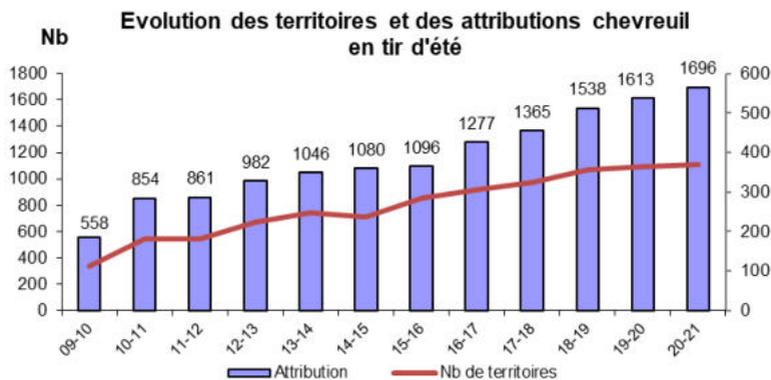
Sur le graphique ci-dessous, nous constatons que les attributions de tirs d'été sont en cons-

tante augmentation.

En 2020, près de **1700** chevreuils étaient attribués pour la saison estivale, ce qui représente près d'un quart de l'attribution départementale.

Aujourd'hui l'attribution estivale moyenne par territoire demandeur est de l'ordre de 4.5

L'été 2020 n'a pas permis aux passionnés de ce type de chasse de se rendre sur leur territoire en raison des contraintes sanitaires liées à la COVID-19.



Sur la saison 2020/2021 en tenant compte de l'évolution annuelle des populations de chevreuils, 6960 bracelets ont été attribués. Les prélèvements ont été réalisés à près de 90 %.

Depuis la saison 2015-2016, nous constatons une augmentation constante de l'indice kilométrique. Cet hiver après avoir parcouru 2725 chevreaux, soit un IK de 0.67 de moyenne départementale.

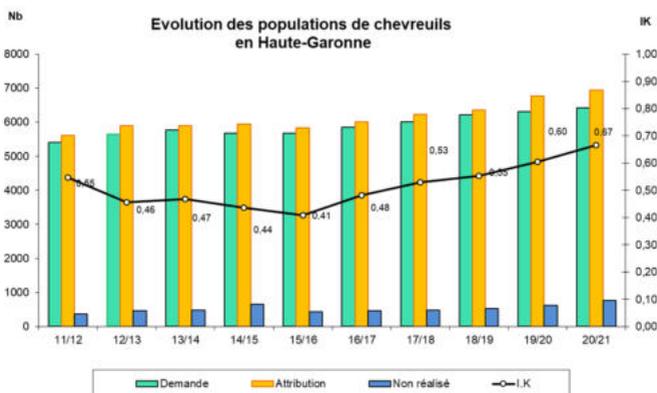
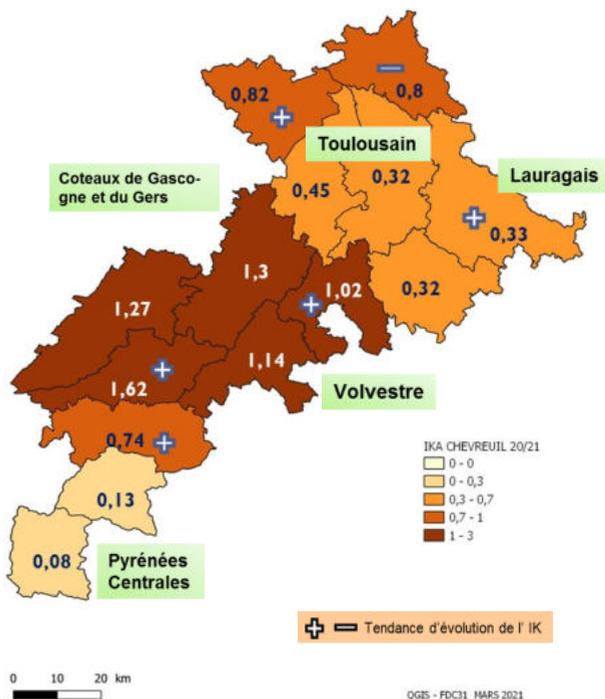
Dans les Pyrénées Centrales la tendance est à l'augmentation principalement dans le piémont.

La valeur de l'IK dans les Coteaux de Gascogne et du Gers dépasse sa valeur historique de 18-19, avec une valeur de 1.24

Le Volvestre connaît la même tendance, avec un IK exceptionnel à 0.83.

En Lauragais et Toulousain la situation se stabilise.

## Évolution de l'IK chevreuil par pays hiver 2020-2021.





La progression quantitative et géographique du Cerf en Haute-Garonne avec des conséquences sur l'agriculture et la sécurité routière, a amené le conseil d'administration de la Fédération à proposer un dispositif inédit depuis la saison 2018-2019 pour augmenter les prélèvements.

Cette procédure validée par l'administration et acceptée par les chasseurs, a permis

d'augmenter significativement le Plan de Chasse depuis 3 ans.

L'augmentation de 20 % des prélèvements qui en a découlé a prouvé l'efficacité du dispositif. Le succès de cette opération a conduit la Fédération à renouveler cette action durant 3 saisons. Suite au bilan de cette procédure, il est envisagé d'y apporter des aménagements pour les saisons à venir.

## Quelle réalisation en 2020-2021 ?

Le plan de chasse a été réalisé à 77 %, avec plus de 2100 prélèvements recensés. Ces chiffres sont stables malgré l'augmentation des attributions. Cela démontre les limites de l'efficacité du dispositif de gratuité des bracelets.

Le taux de réalisation faible dans les zones de colonisation ne doit pas être considéré comme un échec bien au contraire. Cela démontre que les responsables territoriaux ont connaissance de la présence de l'espèce. Ils souhaitent en limiter l'extension mais n'osent

pas s'engager dans un plan de chasse Cerf car les faibles effectifs rendent incertaine sa réalisation.





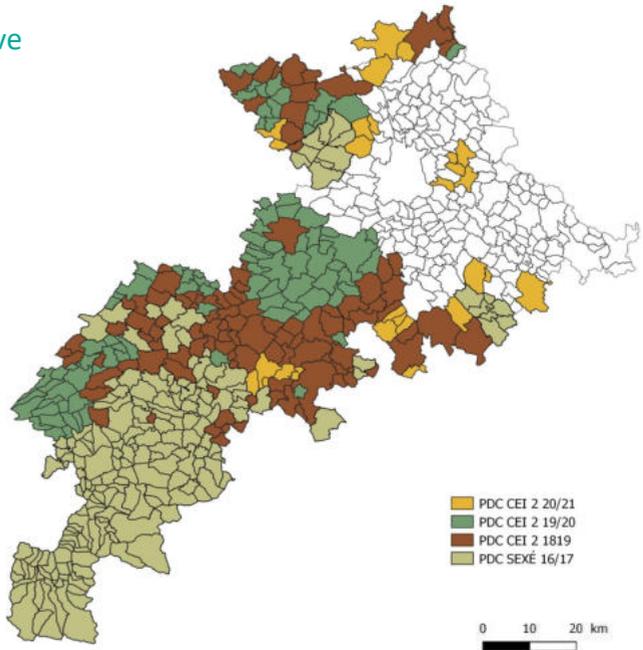
## EVOLUTION DU PLAN DE CHASSE CERF

### Une colonisation progressive

La carte ci-contre permet de visualiser les conséquences du dispositif mis en place depuis 3 ans.

En 2016-2017 les attributions Cerf étaient réservées aux territoires du pays Pyrénées et à certains territoires situés au nord de l'A64. La proposition de la FDC31 qui a fait le choix de donner des bracelets à des attributaires qui ne paient que s'ils prélèvent l'animal, a eu du succès.

Aujourd'hui nombreux sont les territoires qui ont la possibilité de prélever un cerf là où les populations sont en voie de colonisation.



### Rappel du dispositif

1/ Toute attribution supérieure à celle de 2017-2018 (année de référence) est intégralement subventionnée par la Fédération, sur tout le département.

2/ Dans tous les territoires situés en zone de colonisation (hors pays Pyrénées centrales) :

- un bracelet CEI (indifférencié) est proposé pour le premier prélèvement, il est complété par un CEF (biche) pour le second et ainsi de suite.
- pour le territoire qui a obtenu sa première attribution d'un plan de chasse Cerf à partir de la saison 2018/19, il ne paiera que le(s) bracelet(s) utilisé(s).

### Résultats

Les chasseurs ont bien joué le jeu en demandant un plan de chasse similaire à l'an dernier.

Après trois ans d'application, la réalisation du plan de chasse s'affaiblit.

La Fédération a subventionné 633 bracelets pour la saison 2020-2021, soit 23% de l'attribution totale.

Pour les nouveaux territoires en phase de colonisation, 156 bracelets ont été délivrés, soit 16 de plus que l'an dernier.





Le prélèvement départemental sanglier progresse toujours, il est estimé à 6 490 animaux cette saison.

Dans le pays Pyrénées, le nombre de sangliers prélevés a diminué sur la majorité des unités de gestion.

Dans le sud du pays Volvestre l'UG 8 voit son prélèvement diminuer, à l'inverse des UG 13 et 14 en augmentation significative.

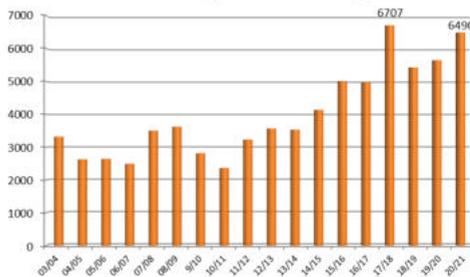
Toutes les unités de gestion des Coteaux de Gascogne et du Gers (UG 6-7-9-10-11-12 et 21) ont augmenté leurs tableaux de chasse. Il a été prélevé 2 fois plus de sangliers que l'an dernier sur l'UG 6 et le prélèvement de l'UG 21 avoi-

sine les 1000 animaux !

Dans le pays Toulousain 800 sangliers ont été abattus, le double de l'an dernier.

Dans le pays Lauragais est enregistrée une diminution générale à l'exception de l'UG 17.

Evolution des prélèvements sangliers



## Tir d'été

A partir du 1er juin et jusqu'au 1er août, avec une autorisation préfectorale, il est possible de chasser le sanglier individuellement à l'approche ou à l'affût. Dans les zones cultivées, l'intervention des chasseurs en période estivale permet de limiter les dégâts agricoles.

Sur la saison 2020-2021, 160 sangliers ont été prélevés en tir d'été.

## Les points noirs en surveillance

Conformément au Plan National de Maîtrise du Sanglier, il a été mis en place une procédure réglementaire de définition des points noirs en Haute-Garonne. La carte ci-dessous localise les communes où les dégâts sont significativement les plus importants et récurrents au cours des 5 dernières années.

### Battues administratives

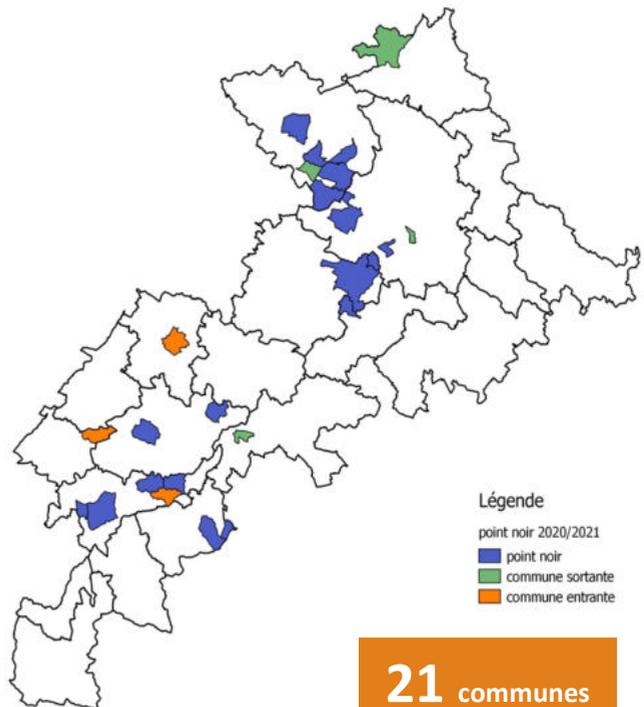
En dehors de la période de chasse, ou lorsque l'environnement ne permet pas une chasse dans des conditions sécuritaires, à la demande du Préfet, les lieutenants de louveterie interviennent pour organiser des interventions administratives.

Sur la saison 2019-2020, **72 sangliers** ont été prélevés par ce moyen de régulation.

## La situation des points noirs était pour la saison 2020-2021 :

### Liste des communes en points noirs

BARBAZAN  
FRANCAZAL  
GANTIES  
LATOUE  
LE FAUGA  
LEGUEVIN  
LEVIGNAC SAVE  
LODES  
MARIGNAC LASPEYRE  
MONDONVILLE  
MONTESPAN  
MURET  
PIBRAC  
PINSAGUEL  
PLAISANCE DU TOUCH  
POINTIS INARD  
SAUBENS  
SAUVETERRE CGES  
ST FRAJOU  
THIL  
URAU



**21** communes

10 0 10 km

QGIS- FDC 31 - janvier 2020



L'isard fait l'objet d'un suivi annuel sur la totalité de sa zone de présence.

7 ans après l'épisode de pestivirus, les résultats des comptages de l'été 2019 confirmaient la tendance générale de reconstitution des populations.

Les conditions météorologiques en 2018 et la pandémie du COVID en 2020, ont perturbé et empêché la réalisation des opérations de recensement.

Nous avons pu faire un état des lieux complet

des populations en 2019, suite à quoi nous avons obtenu différentes tendances :

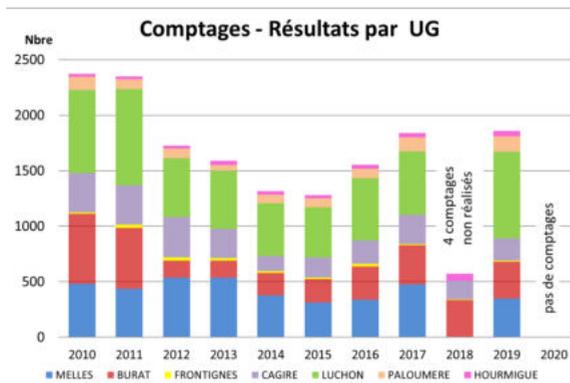
A la baisse pour les UG de Melles et du Hourmigué

Stabilité au Burat et dans les Frontignes

Amélioration au Cagire, à Luchon et Paloumère.

Nous espérons que les conditions météo et le COVID nous épargneront durant l'été 2021.

En l'absence de comptage en 2020, l'attribution 2019-2020 de 119 isards a été reconduite à l'identique.



Nous avons relevé cette saison un taux de réalisation faible, à 58% (69 prélèvements). Ce résultat est probablement dû à la suspension de la chasse pendant le confinement. L'essentiel des territoires concernés par ce constat n'avaient pas opté pour le prolongement de la chasse à fin février, tel que proposé par le nouveau SDGC.



Les trois espèces de galliformes de montagne présentes en Haute-Garonne : lagopède, grand tétras et perdrix grise, font l'objet d'un suivi quantitatif annuel par le service Suivi Faune Sauvage de la FDC 31.

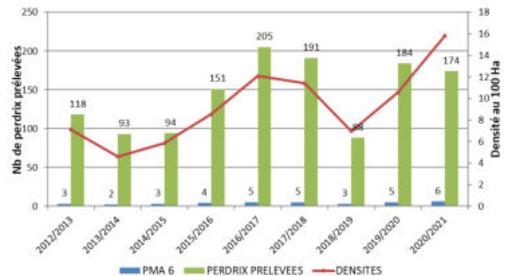
## Comptages et prélèvements perdrix grises de montagne

Les valeurs de densité de perdrix grises sont obtenues par la réalisation de comptages aux chiens d'arrêt en été. Ce suivi permet de mettre en évidence que la taille des populations fluctue principalement sous l'influence des conditions météo qui conditionnent la qualité de la reproduction.

Cette saison, notons que les comptages ont montré que les populations étaient d'un très bon niveau, avec une densité proche de 16 oiseaux/100 ha. Ces résultats ont permis d'établir un PMA de 6 perdrix par chasseur sur la saison 2020-2021.

Le graphique ci-contre indique également que

Evolution du tableau de chasse, du P.M.A et de la densité de perdrix



les prélèvements de perdrix grises sont rigoureusement proportionnels à l'évolution de la densité.

Cette année l'analyse des 214 carnets rendus (sur 273 distribués) indique que 64 chasseurs ont prélevé 174 oiseaux.

**Au vu des résultats des comptages 2020, pour la saison 2020/2021 :**

- **Grand tétras** : une seule attribution a été donnée. L'oiseau n'a pas été prélevé.
- **Lagopède** : aucune attribution n'a été donnée.

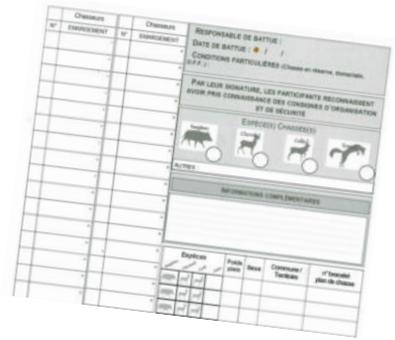
# Registre battues 2019-2020

L'année 2020 a été particulière ; le 1er confinement est tombé à la fin de la période de chasse, ce qui a rendu très difficile le retour des carnets de battue.

Sur près de **700** registres distribués pour la saison 2019/2020, seulement 145 sont arrivés à la FDC contre 500 la saison précédente.

Ce faible retour n'a pas permis de faire une exploitation rationnelle des données par UG, seules quelques informations départementales sont exploitées.

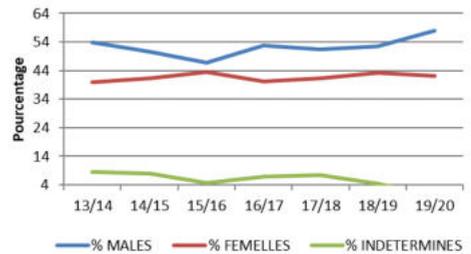
Les statistiques présentées ci-après concernent exclusivement le sanglier.



Dans le tableau de chasse départemental, le nombre de sangliers mâles est toujours supérieur à celui des femelles.

L'écart entre les deux sexe est de l'ordre de 10 %.

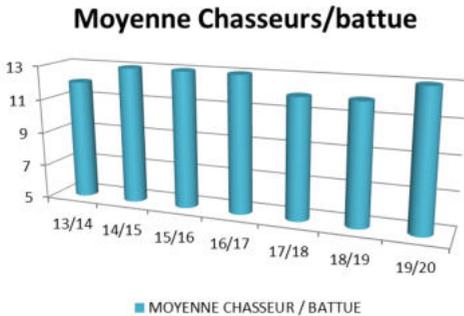
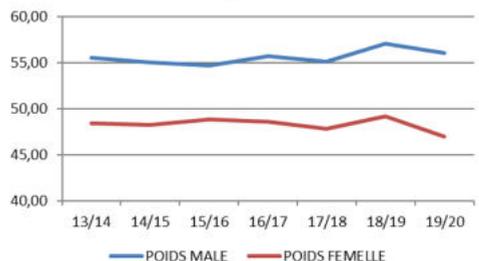
## Sexe ratio des prélèvements



Ce dernier graphique indique que le poids moyen par sexe reste relativement stable.

Le poids des sangliers mâles est de l'ordre de 56 kg, alors que celui des femelles reste inférieur à 50 kg.

## Poids par sexe



Le graphique ci-dessus nous indique que la taille moyenne d'une équipe de chasseurs de sangliers fluctue entre 12 et 13 individus depuis plusieurs années.

Cette valeur départementale peut varier d'un secteur à l'autre selon le contexte local.

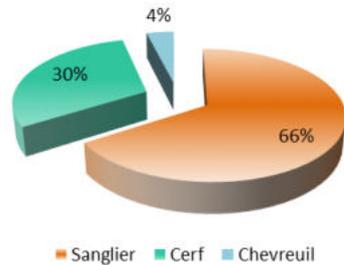




L'enveloppe annuelle des indemnités liées aux dégâts fluctue entre 100 000 € et 300 000 €. Ces variations sont tributaires de la surface endommagée et du prix des cultures. Sur la saison 2019-2020 cette enveloppe est estimée à 260 000 € toutes espèces confondues. Cette valeur sera affinée car les dossiers peuvent être indemnisés jusqu'à 2 ans après le sinistre selon la rapidité de réception des justificatifs liés aux contrats. A ce jour, il reste 65 000 € à indemniser au titre de la campagne 19/20, soit 25% de l'indemnisation annuelle.

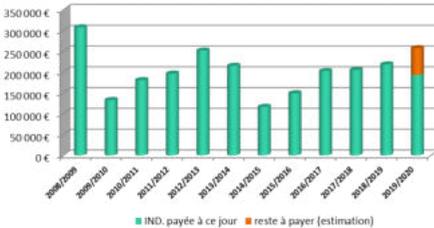
Sur les 3 dernières années, nous constatons cette année une augmentation significative des indemnités aux agriculteurs. Si le sanglier est le principal auteur des dégradations, aujourd'hui le cerf prend une place importante dans les indemnités. Il représente 30% du total des dégâts, et le chevreuil quant à lui occasionne 4% de l'enveloppe totale.

## Répartition des dégâts par espèce



Ce constat stimule l'investissement de la Fédération dans les orientations préconisées. La possibilité offerte aux chasseurs d'augmenter la pression de chasse, couplée à la mise à disposition de matériel de protection des cultures doivent être maintenues voire améliorées.

## Indemnisation dégâts toutes espèces



Sur cette même saison, il y a eu 165 réclaments pour 227 dossiers.

Suite à une période de relative stabilité pen-

## Service environnement





La Fédération est consciente que la biodiversité générale ou ordinaire doit être préservée voire améliorée. Une des principales missions du service Environnement de la FDC31 consiste à valoriser les connaissances cynégétiques dans les projets d'aménagements.

De nombreuses actions sont menées dans différents paysages du département : en plaine, en zone de montagne, en zones humides et en zone urbaine. Les interventions peuvent être financées par des fonds publics suivant les programmes environnementaux.

## Couvert d'Intérêt Faunistique et Floristique : le CIFF



La FDC31 souhaite améliorer la qualité des habitats de la petite faune de plaine. Les Jachères Faune Sauvage, les couverts à gibier et la gestion de l'interculture sont les principales actions portées par ce projet.

Ainsi ce sont près de 215 ha gérés par les agriculteurs et les chasseurs qui ont été contractualisés lors de la dernière campagne. Malgré la situation sanitaire, la FDC31, les adhérents territoriaux et les agriculteurs ont multiplié les échanges distanciels afin de conserver et promouvoir cette pratique. Le non broyage de la jachère en période de risque pour la reproduction du petit gibier est le contrat privilégié avec 203 ha.

Le même dispositif est proposé dans les GIC chez les particuliers pour maintenir des milieux entretenus. Cela représente 80 ha dont l'entière gestion est à la charge des ACCA.

Pour finir, depuis 2 ans la FDC31 a déployé sur l'ensemble des Groupements d'Intérêt Cynégétique la gestion de l'interculture. L'objectif est de convaincre l'agriculteur à modifier ses pratiques après les moissons de céréales. Ainsi la mise en place d'un couvert avec ou sans chaume répond aux exigences réglementaires et à l'amélioration des habitats de la caille, de la perdrix rouge et du lièvre. Ces zones réparties sur 30 ha semés en sorgho fourrager et autres plantes, sont favorables aux cycles de reproduction et d'élevage des jeunes.



## Programmes Corribior et Agrifaune

Dans le même profil de gestion des habitats de la petite faune de plaine, les projets Corribior et Agrifaune ont permis de mettre en place des surfaces en jachères et en couvert d'interculture.

Les 26 ha de surface en jachères ont pour objectif de favoriser la reproduction des galliformes de plaine : perdrix rouge et faisane.

A cela s'ajoute, les surfaces engagées en couvert d'interculture. Ainsi quatre agriculteurs du réseau ontensemencé 32 ha de couvert.

Nous avons pu comparer l'attractivité des parcelles selon l'efficacité des mélanges et les dates de semis.



S'il est difficile de confirmer la présence de cailles ou de faisans dans les parcelles, il est avéré que la ressource alimentaire des jeunes phasianidés (sauterelles et insectes divers) est très abondante.

Ces études permettront dès 2021 de proposer des contrats d'engagement avec les agriculteurs des communes concernées.



## Réseau 31 et la Fédération 31 au secours des noyés !

Le canal de St Martory est une infrastructure qui perturbe les déplacements de la faune sauvage et qui cause de nombreuses noyades de grand gibier.

La Fédération des chasseurs a souhaité travailler sur cette problématique en collaboration avec Réseau 31, gestionnaire de l'ouvrage.

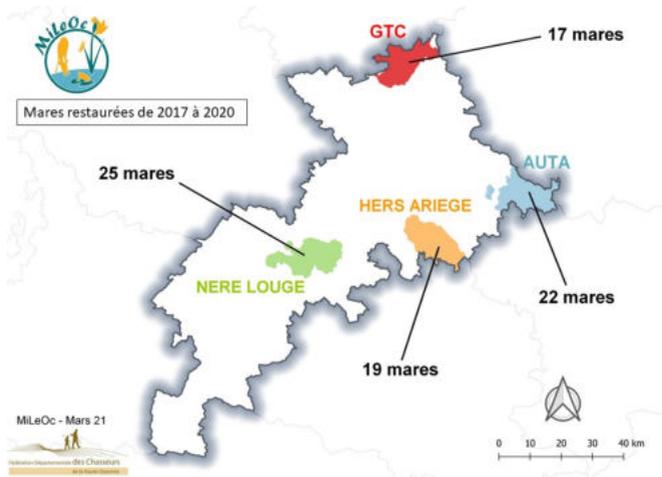
Ce partenariat a débuté en 2014, par la pose d'une drome en amont de la micro-centrale de Mondavezan, fournie par le gestionnaire du canal. En 2018, une seconde drome a été installée en amont de la première sur la commune de Martres-Tolosane et en début d'année 2021, une 3ème sur la commune de Mancieux.

Ces dispositifs positionnés de

façon à guider les animaux immergés vers une rampe d'accès ont été efficaces au vu des clichés recueillis par les appareils photos installés par la FDC31.

La convention liant les deux structures a été révisée cette année, elle doit permettre d'améliorer le suivi et l'efficacité des dispositifs.





## Miléoc : programme de restauration de mares

Le projet Mileoc s'est terminé en décembre 2020, avec un Comité de Pilotage final effectué en distanciel retraçant les actions menées depuis 3 ans. Quatre territoires ont bénéficié des restaurations de 83 mares qui ont retrouvé une activité fonctionnelle, dont 19 sur le GIC Hers-Ariège cette année.

En complément, un bilan a été effectué sur les territoires des GIC de l'Auta et de Garonne-Tarn et Coteaux, sur les résultats obtenus et sur la perception des acteurs locaux.

Dans l'ensemble, 3 ans après, les mares ont amélioré leur activité écologique ou fonctionnelle, ce qui est conforme à la satisfaction retrouvée des propriétaires et des chasseurs.

La carte ci-dessus localise les secteurs qui ont bénéficié de ce programme de restauration en Haute-Garonne.

L'année 2020 a influé sur la communication, et les échanges techniques avec les acteurs locaux ont été plus rares.

Il est envisagé de poursuivre le projet en 2021 pour inventorier de nouveaux secteurs, essentiellement dans le GIC Save et Garonne, où de nouvelles mares y seront restaurées.



*Mare restaurée à Mourvilles-Hautes en 2017.*



## Via Fauna : les données ont parlé

La FDC 31 équipe depuis 2019 des sangliers à l'aide de colliers GPS afin de comprendre de quelle manière ces animaux se comportent vis-à-vis des infrastructures de transport.

Au total, ce sont 8 animaux qui ont été capturés sur la saison 2020-2021. Si quelques uns ont été prélevés à la chasse dans les mois suivant leur équipement, les informations qui ont été livrées nous éclairent sur leur comportement. Il a ainsi été montré que certains de ces grands mammifères peuvent rester à l'année sur un territoire de quelques centaines d'hectares alors que d'autres peuvent parcourir plusieurs centaines de kilomètres jusqu'aux confins du département, traversant chaque nuit plusieurs dizaines d'infrastructures (routes, voies ferrées).

Les localisations GPS ont également montré que les autoroutes clôturées perturbent les continuités écologiques, seuls quelques passages piétonniers ou routiers et les ouvrages hydrauliques sont utilisables par cette espèce.

Ces données vont également permettre d'améliorer un modèle informatique simulant les déplacements des ongulés. Cet outil aura vocation à tenir compte de l'existence de la faune sauvage lors de la création ou l'aménagement d'infrastructures auprès de leurs gestionnaires et des élus locaux.

La Fédération des Chasseurs et l'INRAe de Castanet-Tolosan se sont associés pour encadrer le stage de Sophie, chargée de cette étude.



## SNCF : les travaux en bonne voie

La FDC 31 a réalisé en 2020 une expertise pour indiquer à la SNCF les secteurs les plus problématiques en matière de collisions avec la faune sauvage sur la ligne Toulouse—Auch

Les communes de Brax et Pibrac, limitrophes de la forêt de Bouconne, ont été mises en évidence en raison de l'occupation du sol et de l'urbanisation dans ce secteur.

Se basant sur cette expertise, SNCF-Réseau souhaite entreprendre des travaux de sécurisation des voies tout en améliorant les conditions de franchissement de leur réseau par des ouvrages hydrauliques.

Une reconnaissance de terrain qui s'accompagnera d'un suivi par piège photographique, aboutiront à une pose de clôture et à des travaux de réfection des berges dans ces ou-



vrages d'art. L'objectif poursuivi est bien sûr de limiter les collisions avec les trains tout en permettant à la faune de continuer son chemin.



**Banque  
Assurance  
Téléphonie Mobile**

**UNE BANQUE QUI APPARTIENT  
À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.**

**Crédit  Mutuel**

**Portet sur Garonne**

11, place de la République - 31120 Portet-sur-Garonne  
Tél. : 05 61 43 10 51 - Email : 02224@creditmutuel.fr

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8 millions de clients sociétaires.



## Gestion des friches urbaines pour limiter l'impact des sangliers

La FDC 31 a été mandatée par la Préfecture de la Haute-Garonne pour travailler sur la présence de la grande faune en ville, qui occasionne des dégâts et des nuisances aux habitants.

Dans le cadre du projet régional Oc'Sanglier, la FDC 31 a mis en évidence la présence récurrente de parcelles embroussaillées au sein de l'espace urbain qui accueillent d'importantes populations de sangliers et qui posent de surcroît des problèmes en matière de sécurité incendie et d'appauvrissement de la biodiversité.

Après une année d'étude et l'analyse de nombreuses sources de données (localisations GPS, données issues des chasseurs, données issues de la louveterie...), la FDC a localisé plus de 400 parcelles concernées sur l'agglomération toulousaine.

Une volontaire de service civique a été recrue

tée pour réaliser un diagnostic de ces friches et pour développer des plans de gestion à proposer aux propriétaires et aux élus locaux.

Cette année, deux friches ont été aménagées : l'une en régie par la commune de Blagnac, l'autre dans une zone d'activité à Labège sous assistance à maîtrise d'ouvrage de la FDC 31. Concernant la seconde, après que l'essentiel des ronciers aient été broyés, la parcelle a été ensemencée avec un mélange favorable à la faune sauvage et une convention a été passée avec un centre équestre qui se chargera de l'entretien annuel.

La FDC 31 et la DDT espèrent convaincre d'autres communes de la Métropole toulousaine de procéder de la même manière pour concilier l'épanouissement de la biodiversité avec la sécurité des habitants en zone urbaine.



La trichine est un parasite microscopique de certains mammifères. Il vit dans les cellules musculaires striées squelettiques de l'animal qu'il parasite et provoque la trichinellose, maladie d'origine animale transmissible à l'Homme. L'Homme se contamine en consommant de la viande crue ou insuffisamment cuite d'animaux contaminés.

La trichinellose touche de nombreux animaux sauvages (carnivores, omnivores, oiseaux carnivores et détritivores) et domestiques (chiens, chats, porcs, chevaux) ainsi que l'Homme.

### Comment reconnaître la contamination chez l'Homme ?

L'incubation, souvent silencieuse, est de 48 heures. A ce stade, il peut apparaître un syndrome digestif avec douleurs abdominales, diarrhées, si l'infestation est massive.

De 2 à 15 jours (et parfois jusqu'à 30 jours) suivant l'infection, plusieurs symptômes surviennent : fièvre, douleurs abdominales, diarrhée, nausées, vomissements.

A partir de J+15 il apparaît d'autres signes : fièvre en plateau, altération de l'état général, atteinte musculaire avec des myalgies parfois intenses et diminution du tonus musculaire, **œdème de la face, très caractéristique de la maladie** et éventuellement des manifestations de type allergiques.

Pendant la phase chronique, la fièvre diminue mais la fatigue, les manifestations musculaires et allergiques persistent. Des complications cardiaques et neurologiques peuvent survenir. La sévérité de la maladie est fonction de la quantité de larves ingérées et de l'espèce en cause. Une prise en charge précoce réduit les complications.

Les animaux, dont l'Homme, s'infestent donc en consommant de la **viande contaminée crue**

**ou insuffisamment cuite.** Le plus souvent, on n'observe aucune manifestation chez ces animaux, ni aucune lésion visible à l'examen des carcasses. Chez l'Homme, en revanche, la trichinellose peut conduire à de graves symptômes avec des séquelles parfois irréversibles.

### Comment prévenir cette maladie ?

Sachant que la transmission se fait par l'intermédiaire de viande contaminée crue ou insuffisamment cuite, au niveau individuel, **la bonne cuisson de la viande est la méthode de prévention idéale.** La congélation de la viande ne suffit pas pour éliminer tout risque de transmission de la trichinellose.

Au niveau collectif, la prévention repose sur le contrôle sanitaire systématique des viandes via un laboratoire vétérinaire.

En Haute-Garonne, la FDC 31 propose à ses adhérents la prise en charge des analyses trichines sur le sanglier. L'échantillon porté à la FDC doit être une langue de sanglier (entière et découpée à la base) congelée ou fraîche. Dès qu'il y a au moins sept langues en stock, elles sont portées au laboratoire vétérinaire de Launaguet pour analyse.

La FDC31 transmet les résultats aux adhérents quelques jours après.

Pour rappel, concernant la cession de venaison de sanglier, le contrôle trichine par un laboratoire est obligatoire lorsque le chasseur cède le sanglier destiné à un repas de chasse ou associatif, ou encore lors d'une vente directe sur le marché de détail local (80 Km de rayon).

Dans le cas d'une cession de sanglier à un tiers, le chasseur doit informer du risque de trichinellose et doit rappeler que la cuisson est la méthode de prévention la plus efficace pour se protéger de cette maladie.

## Site internet, une communication numérique réussie.

Cette année encore le site internet a connu un taux de fréquentation record !

**87 000** internautes ont consulté les pages de la Haute-Garonne durant l'année 2020, soit le double de l'année précédente.

**240 000** pages ont été visualisées sur les actualités, la réglementation, la validation du permis de chasser et la formation.

L'actualité sanitaire liée à la Covid-19 a été le principal attrait de ces visites, les chasseurs étaient en forte demande d'informations.

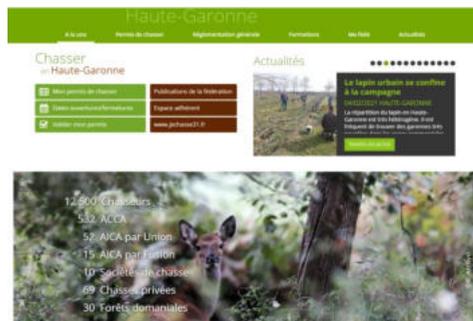
Notons que près de **65** publications dans la rubrique actualités ont ponctué l'année 2020. Outre les informations sanitaires, des messages sur les opérations techniques et environnementales, les bilans par espèces avec les carnets cynégétiques, les nouveautés liées au nouveau SDGC, ont permis aux chasseurs de trouver les informations cynégétiques recherchées.

### Périodicité des visites sur le site Internet

Sur l'année 2020, les pics de fréquentation de notre site internet sont directement en corrélation avec les annonces gouvernementales et leur incidence sur la chasse.

Ainsi il est intéressant de constater que beaucoup d'internautes ont consulté nos actualités à l'automne, suite à l'annonce du couvre-feu.

**Newsletter** L'actualité cynégétique a été envoyée à 11 000 abonnés par 3 newsletters durant l'année 2020. Ce mode de communication est très apprécié des utilisateurs du numérique.



## Chasse sur son 31

Notre revue annuelle est envoyée aux 12 000 chasseurs et à toutes les mairies du département, avant l'ouverture générale de la chasse. Elle présente les missions de la FDC 31 en matière de gestion de la faune sauvage et d'aménagement des territoires.

## Contacts Presse

Avec la volonté d'informer le grand public des initiatives de la Fédération, un réseau de contact presse papier et audiovisuel est utilisé pour élargir la couverture médiatique.

## Les salons : tous reportés !

Traditionnellement, la fête du Chien et de la Chasse à Auterive début juillet, est l'occasion pour les passionnés de s'informer auprès des associations spécialisées, des fournisseurs d'articles de chasse, de participer aux concours de races ... et de découvrir le stand de la Fédération 31 au pied du Naturo'Bus. De la même manière à Boutx, au salon de la Montagne, la FDC31 renseigne les visiteurs autour de la remorque pédagogique.

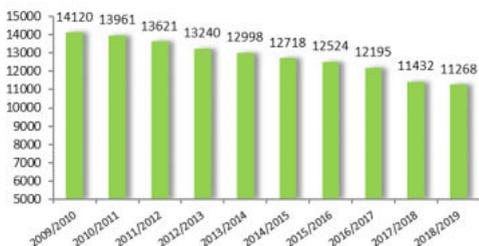
Si pendant l'année 2020 aucune manifestation n'a été possible, espérons que nous nous retrouvions durant l'année 2021.

Tous les ans, les chasseurs doivent acquérir leur validation annuelle pour pouvoir chasser. Le service Guichet unique de la FDC, leur propose des ventes en ligne, à l'accueil ou par correspondance.

En Haute-Garonne, sur la saison 2020/2021 nous comptabilisons 11 268 chasseurs ayant validé dans notre département (hors validations temporaires).

Après un record de baisse l'an dernier (- 6.3 %) expliqué par la réforme de la chasse avec la suppression des validations bi-départementales, cette année la diminution se stabilise autour de 1,40% soit 160 en moins.

**Evolution du nombre de chasseurs**



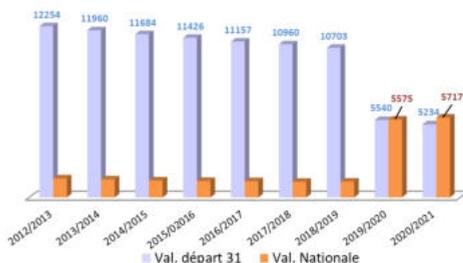
Ce faible niveau de perte n'avait pas été enregistré depuis la saison 2012-2013.

Différentes raisons peuvent expliquer ce chiffre : la pandémie a fait prendre conscience aux chasseurs que la chasse était un bon moyen d'être au contact de la nature, ainsi plusieurs pratiquants ont repris leur loisir. D'autre part, les actions entreprises par la FDC31 pour favoriser l'accueil sur les territoires (jchasse31.fr), ou encore l'amélioration des conditions d'inscription des chasseurs

venus de l'extérieur, peuvent être aussi des facteurs favorables.

Les validations nationales, avec leur prix attractif, ont encore progressé cette année malgré le contexte COVID qui ne facilitait pas les déplacements. Sur la saison 2020-2021, en comptant les 317 validations « nouveau chasseur », 54% des chasseurs ont choisi la validation nationale.

**Evolution des Validations départementales et nationales**



Ce chiffre confirme l'évolution de la pratique de la chasse dont les adeptes sont à la recherche de découvertes et de convivialité dans toutes les régions françaises.

Le nombre de nouveaux chasseurs reste stable entre 300 et 350 suivant le nombre de sessions du permis chaque année.

## Autres chiffres clés

- ◆ 8048 assurances chasse prises lors des validations
- ◆ 31 parrainages
- ◆ 317 validations nouveaux chasseurs
- ◆ De plus en plus de timbres votes donnés au moment de la validation



## Le élus de la FDC31

Les élus représentent la Fédération de la Haute-Garonne dans tout le département. Ils constituent le conseil d'administration et participent aux commissions afin de définir et d'évaluer la mise en œuvre de la politique fédérale et le développement de la chasse dans le département.



**Christophe Izard**



**Yves Géraud**



**André Fourcade**



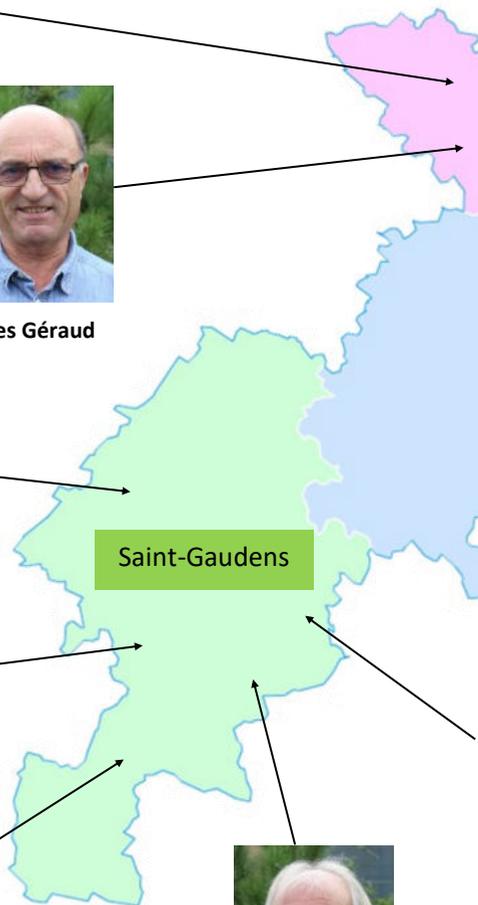
**Jean-Pierre Niccoli**



**Pierre Daspét**



**Jean-Louis Fauroux**





**Didier Merle**



**Mathieu Fontez**



**Alain Vialars**



**Jean-Jacques Ramade**



**Jean-Baptiste Sinigaglia**



**Alain Messal**

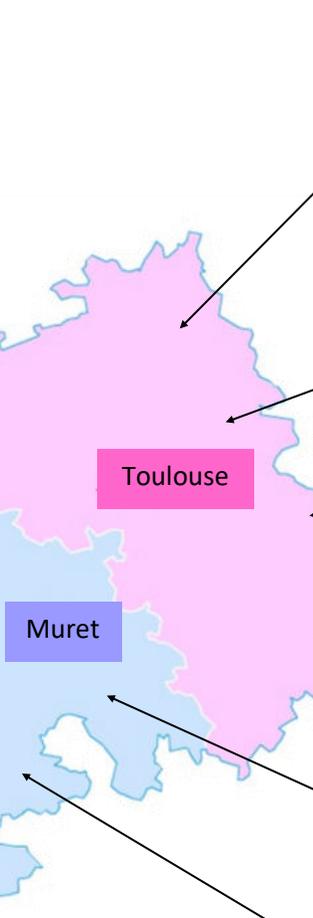
Représentant les autres formes  
d'organisation de la chasse



**Jean-Pierre Laporte**



**Jean-Bernard Portet**



Présentation de l'ensemble du personnel de la Fédération de la Haute-Garonne  
qui a œuvré durant toute la saison 2019-2020.



Sébastien Déjean



Henri Goizet



Fabrice Aliacar



Arnaud Gaujard



Annick Mulot



Florian Arroyo



Virginie Audouy



Cédric Cabal



Michael Lapeyrade



Audrey Lousteau



Romain Mongeot



Julie Grézeleau



Geoffrey Darmani



Johan Roy

Ainsi que toutes les personnes en contrat, en convention, services civiques et stagiaires qui ont participé aux missions de la FDC : Céline, Joséphine, Marine, Mathias, Noélie, Sophie, Thomas, Valentin.

**Responsable des Services**  
**Sébastien DEJEAN**  
*Coordination de l'ensemble des services de la FDC 31*  
*Relations avec le Président et le Conseil d'administration*

**Accueil physique et téléphonique**  
*Virginie Audouy – Audrey Lousteau – Julie Grzeleau - Annick Mulot*

|  |   |   |  |  |  |   |   |  |
|--|---|---|--|--|--|---|---|--|
| <b>Service Adhèrent</b><br>Coordinateur<br>Fabrice Allouar                   | <b>Service Formation</b><br>Coordinateur<br>Fabrice Allouar   | <b>Service Plan de Chasse</b><br>Dégats Gibier<br>Henri Gouzet  | <b>Service Faune Sauvage</b><br>Coordinateur<br>Henri Gouzet   | <b>Service Plan de Gestion</b><br>Coordinateur<br>Arnaud Goujard             | <b>Service Environnement</b><br>Coordinateur<br>Arnaud Goujard                                 | <b>Service Communication</b><br>Coordinateur<br>Henn Gouzet | <b>Service Guideur unique</b><br>Coordinatrice<br>Annick Mulot                                      | <b>Service Comptabilité</b>                                      |
| <b>Conseil juridique</b><br>Fabrice Allouar                                  | <b>Organisation pratique</b><br>Michaël Lapeyrode   | <b>Gestion technique</b><br>Fanny Arroyo  | <b>Gestion technique</b><br>Cécile Cabot   | <b>Gestion technique</b><br>Arnaud Goujard                                   | <b>Gestion technique</b><br>Arnaud Goujard   | <b>Gestion des publications</b><br>Annick Mulot             | <b>Régie</b><br>Annick Mulot<br>Validations<br>Personnel saisonnier<br>+ Julie, Virginie,<br>Audrey | <b>Gestion administrative</b><br>Virginie Audouy<br>Céline Blain |
| <b>Espace adhérent</b><br>Audrey Lousteau<br>Virginie Audouy<br>Annick Mulot | <b>Gestion administrative</b><br>Julie Grzeleau   | <b>Gestion administrative</b><br>Virginie Audouy  | <b>Gestion administrative</b><br>Virginie Audouy<br>Audrey Lousteau  | <b>Gestion administrative</b><br>Virginie Audouy<br>Audrey Lousteau          | <b>Gestion administrative</b><br>Virginie Audouy<br>Audrey Lousteau                            |   |   |  |
| <b>Cartographie</b><br>Fionan Arroyo<br>Annick Mulot                         | <b>Formateurs</b><br>Michaël Lapeyrode<br>Fabrice Allouar<br>Geoffrey Darnoni<br>Romana Mingeot<br>Thomas Richard<br>Cécile Cabot | <b>Estimateurs</b><br>Fionan Arroyo<br>Henri Gouzet<br>Cécile Cabot<br>Michaël Lapeyrode<br>Fabrice Allouar<br>Geoffrey Darnoni<br>Romana Mingeot | <b>Techniciens</b><br>Fionan Arroyo<br>Arnaud Goujard<br>Henri Gouzet<br>Cécile Cabot<br>Fabrice Allouar<br>Michaël Lapeyrode<br>Fabrice Allouar<br>Geoffrey Darnoni<br>Romana Mingeot | <b>Intervention, expertise milieux</b><br>Romana Mingeot<br>Geoffrey Darnoni | <b>Intervention, expertise milieux</b><br>Julie Grzeleau<br>Romana Mingeot<br>Geoffrey Darnoni |   |   |  |

**Retrouvez les informations de la Fédération des Chasseurs 31 :**

- sur notre site internet



- et sur votre

épave adhérent



## FEDERATION DES CHASSEURS de la HAUTE-GARONNE Organigramme des SERVICES

**Séjour :**  
 17 avenue Jean Genouv – CS 85961  
 31506 TOULOUSE Cedex 5  
 Tél : 05 - 62 - 71 - 59 - 39  
 @ : fdc31@chasseurdefrance.com

**Annexe :** Impasse de La Chapelle  
 31800 VILLENEUVE de RIVIERE  
 Tél : 05 - 62 - 00 - 61 - 03



# Le cabinet Pierre-Antoine OURLIAC,

vous accompagne depuis 35 ans !

C'est votre  
**assurance chasse**  
Responsabilité civile  
OU  
Formule complète  
(accident, invalidité et chiens)

C'est aussi  
la 1<sup>ère</sup> validation  
**OFFERTE**<sup>(1)</sup>  
pour les nouveaux chasseurs

(1) Détail complet de l'offre sur [www.cabinetourliac.fr](http://www.cabinetourliac.fr)

## NOS PRODUITS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

- AUTO / MOTO
- RESPONSABILITE CIVILE
- HABITATION
- DOMMAGES AUX BIENS
- ACCIDENTS DE LA VIE
- VEHICULES PRO.
- PREVOYANCE
- GESTION DE PATRIMOINE



OURLIAC  
CABINET D'ASSURANCES

15 bis, rue du Languedoc - 31000 Toulouse  
05 34 45 51 45 - [contact@cabinetourliac.fr](mailto:contact@cabinetourliac.fr)

Pensez à consulter le site internet de la FDC31

Retrouver nous à l'adresse : <http://www.chasse-nature-occitanie.fr/haute-garonne/>



Des informations utiles toute l'année, des fiches techniques par espèce, l'actualité cynégétique, les dates d'ouverture et de fermeture, les formations permis de chasser, piégeurs, gardes chasse, arc ....

Inscrivez-vous sur [jchasse31.fr](http://jchasse31.fr), le programme de publication des offres d'accueil des territoires pour les chasseurs.



Fédération Départementale des Chasseurs  
de la Haute-Garonne

17, avenue Jean Gonord—CS 85861  
31506 TOULOUSE Cedex 5

Tél : 05.62.71.59.39 / Fax : 05.62.71.59.38  
Courriel : [fdc31@chasseurdefrance.com](mailto:fdc31@chasseurdefrance.com)

